

## L'ex-directeur de la clinique de l'Europe relaxé

En 2013 la secrétaire de la clinique de l'Europe s'est donné la mort, en sautant du pont de Saint-Nazaire. Dans une lettre manuscrite, elle accusait son chef d'être inhumain, égocentrique, narcissique. Ce dernier et la clinique ont été relaxés, grâce à la perspicacité du procureur Jean-Marie Blin, qui a sans doute évité une erreur judiciaire, hier à Saint-Nazaire.

L'ambiance était lourde au tribunal correctionnel de Saint-Nazaire où le personnel de la clinique avait pris place dans les travées. Le prévenu directeur de la polyclinique de l'Europe où il a travaillé pendant 23 ans, n'aurait pas respecté sa parole. Il a reconduit un CDD au lieu du CDI promis à sa secrétaire. Ses remarques sont souvent déplacées ou grossières, sont elles pour autant un acte de harcèlement moral coupable d'homicide involontaire. Le dossier était bien mal parti devant cette juridiction. En Mai dernier l'audience avait été renvoyée car la défense et la Présidente Thalhouarn avaient demandé un complément d'information, ainsi que la citation de nouveaux témoins. Reste qu'un procureur de la République au moment de l'enquête a renvoyé le directeur de la clinique devant la justice correctionnelle pour harcèlement moral ayant entraîné la mort.



Jean-Marie Blin

Le directeur interrogé par la Présidente dit « **ne pas se reconnaître** » dans les descriptions qui sont faites de lui, au cours des témoignages. Il ne s'explique pas non plus, avoir mis 2 jours, avant de prévenir du drame les actionnaires de la clinique. « **J'étais en état de choc et les gendarmes m'avaient demandé de garder l'information pour moi, tant que l'on avait pas prévenu la famille** » Le public a réagi à plusieurs reprises, en entendant les explications du directeur.

Maître Labarre pour la partie civile a évoqué « **les propos douteux, vexatoires,** » en s'appuyant sur des témoignages. « **Dans certains services le couloir qui menait au service administratif on l'appelait le couloir de la mort** » souligne Maître Labarre. Elle s'appuya sur la procédure prud'homale qui avait condamné le harcèlement moral en première instance, le dossier étant actuellement en appel devant la cours de Rennes. Elle regretta que la clinique ai « **fermé les yeux** » sur les agissements de son directeur.

Puis le procureur Jean-Marie Blin pris la parole. Au fur et à mesure de son réquisitoire il laissa le public pantois. « **C'est la lettre et seulement la lettre qui a déclenché l'affaire et s'il n'y avait pas eu de lettre ?** » Puis il démontra un à un les témoignages « **c'est quoi être irrespectueux ? il n'y a rien de rien. Le directeur est un personnage antipathique avec quelques raisons, un humour déplacé, on lui reproche en fait une forme de paternalisme. Je suis en contradiction complète je ne veux pas persévérer dans cette erreur sur le plan pénal. En conscience le harcèlement moral n'est pas caractérisé Je vous demande de vous souvenir que René Girard est mort la semaine dernière. (Ecrivain Philosophe anthropologue et théoricien de la « violence mimétique » ) Le suicide de la secrétaire est incompréhensible. La seule chose dont on peut être certain c'est que de nombreux suicides restent une énigme** » et de demander la relaxe à la surprise générale.

La plaidoirie de la défense en était brutalement simplifiée. Pour l'avocat de la clinique Maître Dreyfus ce dernier rappela au même titre que la présidente « **la négligence de la médecine du travail absente des débats et qui n'a pas exercé son rôle de prévention** » Il a souligné « **un procès digne mais un énorme gâchis, la décision que vous rendrez devra être expliquée, c'est un procès impossible auquel nous nous prêtons, le directeur n'ayant pas été entendu par les services de police** »

Pour Denis Lambert avocat du directeur : « **Je peux comprendre que le public dise c'est injuste, mais c'est la loi, on ne peut pas donner raison à la morale au détriment du droit. Il y avait beaucoup d'inexactitudes dans ce dossier. L'ami, la famille n'ont rien remarqué, on ne peut pas tout comprendre dans ce genre de drame.** »

Le tribunal a prononcé la relaxe de la clinique et de son directeur. La présidente a longuement expliqué la décision d'un procès où l'on retiendra la grande dignité de la famille.

Saint-nazaire - Infos.fr  
21/04/15